

011-2024 Un(e) Technicien(ne) en radiofréquences pour le contrôle des équipements et du spectre JOP



Maisons-Alfort (94700), France
Référence : y98dhjrjdyd



Type de contrat : CDD
Date de démarrage : 01/04/2024
35h/semaine
Qualification : Employé qualifié

Email de réponse à l'annonce :
job-ref-bdp6nlqjj@emploi.beetween.com

Entreprise

Créée le 1er janvier 1997, l'Agence nationale des fréquences (ANFR) est un établissement public administratif placé auprès du ministre chargé des communications électroniques, dont les missions sont définies par le code des postes et des communications électroniques (CPCE) et concernent principalement la planification, la gestion et le contrôle de l'usage des fréquences radioélectriques, qui constituent un actif stratégique du domaine public. En sus de ces missions historiques, ses compétences se sont progressivement accrues pour inclure la protection de la réception télévisuelle et la protection du public vis-à-vis de l'exposition aux ondes radioélectriques, ainsi que la diffusion par voie hertzienne terrestre du temps légal français. L'ANFR exerce son activité en concertation avec les 11 ministères et autorités affectataires de fréquences radioélectriques, qui sont représentés à son conseil d'administration. Elle est organisée en six directions sur 11 implantations en métropole et 4 outre-mer. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site web de l'Agence (www.anfr.fr).

Par ailleurs, l'Agence est fortement engagée avec le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris en 2024 (Paris 2024) et les différents services de l'Etat, dans la perspective de la tenue de cet événement exceptionnel en France, pour définir les fréquences qui seront utilisées par l'ensemble des systèmes déployés pour son organisation et sa couverture par les médias et les attribuer, pour contrôler les équipements radioélectriques qui seront utilisés sur les sites gérés par Paris 2024 et, enfin, pour prévenir et traiter les brouillages. Les fréquences sont, en effet, au cœur du dispositif technique nécessaire à la tenue des JOP, aussi bien, par exemple, pour le chronométrage, la prise d'images au moyen de caméras sans fil dans les lieux de compétition que pour les interviews des journalistes à l'aide de microphones sans fil. Elles le sont également pour l'ensemble des services, réguliers ou non, qui permettront le bon déroulement de ces JOP.

L'ANFR a structuré la préparation des JOP dans un programme piloté par la Direction des conventions, qui mobilise l'ensemble de ses directions et services. Ce programme comprend notamment la participation à de nombreux événements sportifs durant la période 2023-2024, pour éprouver et affiner l'organisation de l'ANFR et plus particulièrement les dispositifs de contrôle de conformité des équipements radioélectriques, également appelé « Test & tagging » (T&T) et de contrôle de l'utilisation du spectre.

Mission

Au sein du dispositif de contrôle de l'ANFR des Jeux Olympiques et Paralympiques, le(la) technicien(ne) assurera notamment les missions suivantes :

- sous la responsabilité du chef de projet de « Test & tagging », contribuer à la finalisation du dispositif de contrôle de conformité des équipements radioélectriques en :

- participant à la préparation des agents de l'ANFR et des étudiants recrutés en renfort pour les périodes Olympique et Paralympique ;
- préparant des bureaux de « Test & tagging » déployés sur les sites Olympiques et Paralympiques en Île-de-

France ou en province ;

- participer au quartier général de l'ANFR pendant les périodes Olympique et Paralympique afin d'apporter un soutien aux agents des bureaux fixes et mobiles en charge du « Test & tagging » sur l'application informatique dédiée, sur l'utilisation des équipements de mesure et les procédures et sur l'organisation des plannings en cas de changement ;
- réaliser, le cas échéant, du « Test & tagging » ;
- rendre compte, le cas échéant dans les applications informatiques appropriées.

Conditions particulières d'exercice

- sur la période mentionnée ci-dessous, les missions pourront être réalisées tous les jours de la semaine, week-ends et jours fériés compris, en Ile-de-France comme en province ;
- l'agent bénéficie de deux jours de repos, qui n'incluent pas forcément un samedi ou un dimanche, par période de sept jours ;
- il ne sera pas possible de prendre de congés entre le 15 juin et le 8 septembre 2024.

Management : non

Télétravail : non

Modalités de recrutement : accueil en contrat à durée déterminée d'une durée de 6 mois.

Profil recherché

- Agent contractuel de catégorie B (bac, bac+2), disposant de préférence d'une formation en radiofréquences ; étudiant(e) en cours de formation accepté(e);
- Compétences techniques en radiocommunications, bonne connaissance de l'utilisation d'appareils de mesures (analyseur de spectre, récepteur, scanner de réseaux mobiles, etc.) ;
- Excellent relationnel et esprit d'équipe et d'initiative, rigueur, objectivité, autonomie et sens des responsabilités ;
- Aptitude à l'utilisation d'applications informatiques et maîtrise d'outils bureautiques ;
- Maîtrise de la langue anglaise ;
- Titulaire du permis de conduire B apprécié.

Pour candidater :

Si vous êtes intéressé(e), merci de faire parvenir votre CV et votre lettre de motivation exclusivement à l'adresse suivante : www.anfr.fr/l-anfr/recrutement puis « consultez nos offres et postulez en ligne ». Seuls les dossiers de candidature complets et transmis à l'adresse indiquée ci-dessus seront examinés. La procédure appliquée à l'ANFR est consultable sur ce même site.

Pour tout renseignement :

M. LAZAR Directeur des convention 01 45 18 73 12

M. DESCHAMPS Directeur adjoint des conventions 01 45 18 73 11

M. ERAUD Chef de projet Test & tagging pour les JOP 2024 01 45 18 73 79

Mme BEAUMONT Cheffe du service des ressources humaines 01 45 18 72 06

Date de disponibilité du poste : **01/04/2024**

Date de diffusion de l'emploi : **08/02/2024**

Date limite de réception des candidatures : **08/03/2024**

Base juridique du contrat : articles L 332-22 et L 332-28 du Code général de la fonction publique.

Informations complémentaires

Salaire : Non précisé